



Auto entrepreneur dossier ACCRE

Par Nanouchkabaker

Bonjour

Il y a 1 an au 1^{er} janvier 2021, je me suis mis à mon compte après le rachat d'une SA je suis auto entrepreneur dans la restauration rapide.

J'ai effectué les démarches de rachat avec un avocat et il s'est occupé des démarches administratives pour mon entreprise.

En faisant mes déclarations je me suis rendu compte que je ne bénéficie pas de ACCRE sur la 1^{er} année

Puis-je faire une demande ACCRE même si ça fait 1 an que je suis en activité.

En vous remerciant
Respectueusement

Par Thomas75

Bonjour !

L'ACRE est une aide pour les entrepreneurs lors de leur première année d'activité.

La demande d'ACRE pour un micro-entrepreneur ne peut être faite que dans les 45 jours suivant la création de la micro-entreprise.

Il y a une différence importante avec les sociétés pour lesquelles la demande d'ACRE est automatique.

Plus d'informations sur l'ACRE sur ce lien :

[url=https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/autoentrepreneur/accre-autoentrepreneur/]https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/autoentrepreneur/accre-autoentrepreneur[/url]

En espérant avoir pu vous aider !

Par bolanate95

J'ai fait la demande très récemment donc c'est peut-être "normal".

Mais sachant que l'absence de réponse au bout d'un mois vaut acceptation de l'acre, il me faudra sûrement avoir un jour ce "récépissé".

[url=https://josephthorregrossa.com/]https://josephthorregrossa.com[/url]

Par yapasdequoi

Je ne crois pas que la publicité pour un site commercial soit autorisée sur ce site juridique !
bolanate95 semble avoir lu les CGU différemment ...